

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 juin 2022

OBJET :

Mise en place de la carte d'achat

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°9

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 permet aux entités publiques de recourir à la carte d'achat comme modalité d'exécution des marchés publics.

La carte d'achat s'inscrit dans un contexte global de professionnalisation de l'achat public et de modernisation des procédures d'achat public. Elle prend la forme d'une carte bancaire confiée à un agent habilité, bénéficiant d'une délégation d'un droit de commande encadré pour effectuer des achats de proximité, d'urgence ou en ligne auprès de fournisseurs préalablement référencés. La carte d'achat est nominative et son utilisation engage la responsabilité du porteur qui ne doit l'utiliser qu'à des fins professionnelles et dans le respect des périmètres et des plafonds fixés par l'ordonnateur, tout retrait d'espèces étant impossible.

Le recours à une carte d'achat a pour objectif de simplifier la chaîne de dépense, depuis la commande jusqu'au paiement, par la dématérialisation des données de facturation et l'intégration de dispositifs de contrôle et de paiement. Il s'agit d'un outil d'optimisation du processus de traitement des achats récurrents, de faible montant, ou d'urgence respectant le code de la commande publique.

Afin de permettre aux services municipaux de faire face aux situations d'urgence, de soutenir le commerce de proximité en permettant l'utilisation de leurs terminaux de paiement électronique et de leur donner, dans ce cadre, accès aux achats en ligne, source d'économies, il est proposé de mettre en place la carte d'achat.

Le montant de chaque transaction serait limité à 500 € TTC et porterait :

- sur les achats récurrents de matières et fournitures, relevant des comptes 606x (hors fluides) du plan de compte M57, après engagement comptable provisionnel ;

- tout autre type d'achat (petit mobilier, jeux, prestations d'impression...) sur engagement comptable et juridique spécifique.

La mise en place de la carte d'achat ferait l'objet d'une expérimentation de 6 mois avant intégration de cet instrument de paiement dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur le principe de mise en place de la carte d'achat pour un montant maximum par transaction de 500 € TTC et dans les limites de 5 cartes pour toute l'organisation et d'un plafond global annuel de 30 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne dont le projet est joint au présent projet de délibération.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 juin 2022.

Extrait conforme

 **Le Maire,**
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	17 juin 2022
- Convocation distribuée le :	17 juin 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} juillet 2022
- Affichage du procès-verbal le :	30 septembre 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. HOFFER, M. BRUNE, MME DROUVILLE, M. VOIDIER, MME SCHINDLER, M. SAPIRSTEIN, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, MME HOUSSIN, MME MENZRI, M. CHEVARDE, M. KATZ, MME CHOPIN-RENAULD, M. RIFF, M. PERRI, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- Mme Caroline CREUSOT à M. Gilles SAPIRSTEIN

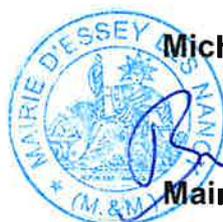
ABSENT

- M. EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. PERRI

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire